Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20261014-2026101402-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCE** – 35640 Séance du 14/010/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 14 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026
	Présents : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET, Elisabeth POUREAU, Emmanuel CORNUAILLE, Chérilyne PERRIN, Paul DELABESSE, Pélagie HONORÉ. Excusé(es) : Absent(es) : Secrétaire de la séance : Marie ALONSO

2026-10-14-02 : Finances : mise en non-valeur.

Sébastien TANNEUR qui tenait l'Ecole des Saveurs (ex « Chez Fernand ») avait fermé le commerce, propriété de la commune d'Eancé, en 2025.
Une procédure de liquidation judiciaire avait été mise en place le 12/03/2025.
Le dossier a été clôturé le 27/04/2026.
La commune a été informée de la décision le 22/09/2026.
Monsieur TANNEUR avait une dette auprès de la Mairie de 1 807.35€. Ayant été déclaré irrécouvrable, la trésorerie a demandé à ce que l'on passe la dette en non-valeur.
Le conseil à l'unanimité accepte de mettre en non-valeur la dette de M. Sébastien TANNEUR, ancien gérant du commerce d'Eancé, pour un montant de 1807,35€.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

La secrétaire de séance,
Marie ALONSO

Le Maire,
Cédric VALAIS

MAIRIE D'EANCE
35640 ILLE ET VILAINE